

## Plan de Développement de Massif des Monts d'Arrée

Compte rendu du Comité de Pilotage du mardi 07 octobre 2014

M Marcel LE GUERON, Président de la Communauté de communes de Yeun Elez, ouvre la séance en accueillant le comité de pilotage dans la salle de réunion de la Communauté de Commune à Loqueffret.

M. Yves GUILLOU, Vice-Président du Parc Naturel Régional d'Armorique, remercie les participants de leur présence et demande que les membres du Comité se présentent et précisent leur rôle au sein de leur organisme. Il rappelle que la plupart des plantations que nous connaissons aujourd'hui sont l'héritage des boisements de terres délaissées par l'agriculture réalisés avec l'aide financière du Fond Forestier National (FFN). Le manque de connaissance des boiseurs de l'époque et de conseils techniques ont engendré certaines maladroites quant au choix des terres à boiser. Une Charte Forestière de Territoire (CFT) doit être finalisée d'ici peu. Elle vise à :



1. Pérenniser et conforter la ressource en bois
  2. Développer les filières territorialisées à plus value maximale valorisant le matériau bois en local
  3. Prendre en compte les données environnementales et le paysage
- L'ensemble de ces enjeux doit être mis en œuvre de façon partenariale entre les différents signataires de la CFT.

Nicolas PARANT, directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) de Bretagne, présente l'organisation de cette première réunion du Comité de Pilotage. La réunion a pour objectifs :

- la désignation du Président du Comité de Pilotage parmi les élus du territoire,
- la définition du périmètre d'intervention,
- la validation des opérations envisagées et de l'échéancier,
- l'identification des acteurs de la mise en œuvre.

A cet effet, la réunion s'organise en 3 parties:

1. Présentation des Plans de Développement de Massif (PDM) en Bretagne ..... p.2
2. Présentation du secteur des Monts d'Arrée et premiers constats ..... p.4
3. Présentation des actions et de la méthode de travail envisagées ..... p.6

M. PARANT rappelle que les opérations du Plan de Développement de Massif sont subventionnées par les crédits européens FEADER, par l'Etat français à travers les fonds propres des CRPF et par la participation du Conseil Régional et du Conseil Général du Finistère aux actions d'animation et de développement du CRPF.



## 1. Présentation des Plans de Développement de Massif (PDM) en Bretagne

La mesure PDM a été introduite dans la liste des stratégies locales de développement forestier du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) au même titre que les Chartres Forestières de Territoire (CFT) dont celle du PNRA a été évoqué précédemment. En 2012, le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF) a identifié 13 secteurs forestiers opportuns pour la mise en œuvre d'un PDM (*cf. diapo. n°5 du PPT joint*). Ce PPRDF est un document d'intention qui permet d'ordonner les actions régionales souhaitées et financées par ailleurs sur une période de 5 ans. Les deux actions de stratégie locale (CFT et PDM) doivent être cohérentes l'une avec l'autre. Il convient donc d'identifier concrètement la façon dont elles peuvent s'articuler l'une par rapport à l'autre.

Un PDM doit s'appuyer sur une volonté locale visant à dynamiser la gestion forestière durable, dans le cadre de la politique territoriale coordonnée par les élus locaux. Cette dynamisation passe par différentes actions opérationnelles notamment la formation des propriétaires à la gestion sylvicole, l'amélioration du foncier, etc.

Les principaux acteurs du PDM sont le Comité de pilotage et le CRPF, en liaison avec le PNRA :

- Le **Comité de Pilotage** est l'organe décisionnaire du projet. Il valide toutes les étapes du PDM. Il regroupe l'ensemble des acteurs du territoire (élus locaux, CRPF, syndicats des propriétaires, représentants de filière forêt-bois dans son ensemble, représentants des usagers du territoire, représentant des services publics, financeurs).

**L'assemblée valide la désignation d'Yves-Claude Guillou comme Président de ce COPIL Plan de Développement de Massif.**

- Le **CRPF de Bretagne** est l'animateur technique du PDM. Il coordonne les opérations, réalise le diagnostic du territoire et le suivi administratif du PDM.

Trois premiers PDM ont été lancés en 2011 par le CRPF de Bretagne. Les opérations ont été organisées autour de 3 phases (*cf. diapo. n°8 du PPT joint*).

1. Le **diagnostic de territoire** permet d'identifier les enjeux majeurs, points de blocage et opportunités du secteur. A partir de ce diagnostic, les objectifs des trois premiers PDM ont été focalisés sur :

- la vulgarisation des principes de gestion sylvicoles durables auprès des petits propriétaires, c'est-à-dire, un public majoritairement inconnu du CRPF, donc, comme on peut le supposer, qui n'est pas intégré dans les rouages de la filière forêt-bois.
- et de mobilisation de bois.

2. La **phase d'animation** locale permet l'émergence des projets sylvicoles. Lors de cette phase, le CRPF de Bretagne s'est employé à diffuser le plus largement possible sur le lancement de l'opération PDM via des articles et interview diffusés dans les médias, des affichages en mairie... Les propriétaires forestiers identifiés comme « public cible » ont été directement contactés par courrier. Des réunions publiques ont également été organisées. Les propriétaires forestiers ont été invités à faire connaître au CRPF, leur souhait de bénéficier d'une visite diagnostic sur leurs parcelles. Chaque propriétaire en a ainsi bénéficié.

Cette étape est arrivée à son terme pour les secteurs des Montagnes Noires et de Guingamp Sud 1. Le PDM de Redon est en cours.

3. La **phase de réalisation des projets sylvicoles**. Les projets sylvicoles qui ont émergés sont aujourd'hui entre les mains des experts forestiers de Bretagne, désignés maîtres d'œuvre des opérations sylvicoles sur ces deux secteurs. L'animation du PDM de Redon est en cours. Sur ce secteur, les opérations sont menées en collaboration avec le Syndicat des Propriétaires d'Ille et Vilaine.

Il est donc dès à présent possible de tirer une expérience non négligeable des premiers PDM. **Les étapes et méthodes de travail suivies sur les Montagnes Noires, Redon et Guingamp Sud 1 doivent être adaptées au contexte des Monts d'Arrée.**

Les conclusions des précédents PDM (*cf. diapo. n°10 du PPT joint*) nous permettent de dire qu'il est indispensable de :

- recentrer l'action PDM sur un public de propriétaires concernés par une réelle volonté de dynamisation de la gestion de leur forêt et sur des peuplements forestiers / actions sylvicoles dont les contraintes techniques et les conditions de marchés permettraient une réelle amélioration
- éviter des territoires trop vastes sur lesquels les opérations sont trop chronophages. Mieux vaut une animation concentrée sur un secteur modeste pour permettre à l'animateur d'être véritablement en contact avec les propriétaires
- impliquer les élus car ils constituent un relais efficace auprès des acteurs locaux et détiennent une bonne connaissance de leur territoire
- revoir la bourse foncière qui n'a créé aucune émulation puisqu'il existe trop de freins aux opérations d'achats/ventes (coûts des actes notariaux, volontés des propriétaires...)
- continuer les actions de formation qui sont particulièrement appréciées des propriétaires.

Le PDM des Montagnes Noires a permis de mettre en évidence les réelles inquiétudes de la filière forêt-bois du Centre Ouest Bretagne quant à la pérennité de la ressource résineuse. Une étude réalisée par le Cabinet Vessier-Leblond indique d'ailleurs que, sur le secteur étudié (canton Sizun/Huelgoat), 59% des coupes rases n'étaient pas reconstituées en 2013. Frédéric Leblond précise que cette étude concernait exclusivement les parcelles avec obligation de reconstitution. En réalité, les chiffres de non reconstitution pourraient donc être encore plus importants. La DDTM 29 explique que les campagnes de contrôle réalisées ne donnent pas une vision exhaustive du territoire. Les contrôles sont réalisés à partir d'observations sur photo aérienne et de passages sur le terrain. Laurent Lemerrier précise que c'est le rôle du CRPF de sensibiliser les propriétaires à ces enjeux de reconstitution de la ressource.

Le PDM des Montagnes Noires et de Guingamp Sud 1 ont permis de soulever les réelles difficultés de mobilisation du bois feuillu et d'amélioration des peuplements feuillus car :

- concernant le bois d'œuvre, la qualité des bois feuillus n'est pas adaptée à la demande
- les coûts de marquage des éclaircies permettant d'améliorer ces peuplements sont très importants
- les peuplements feuillus sont généralement situés sur des secteurs où les enjeux environnementaux et paysagers (ex : sur les versants...) sont importants. Ils doivent être maintenus.

M. Lemerrier s'exprime en tant que représentant des experts forestiers de Bretagne, maîtres d'œuvre des opérations sylvicoles qui ont émergé lors de l'animation des PDM des Montagnes Noires et de Guingamp Sud 1. Il précise que, comme les forestiers le savent bien, le morcellement de la propriété forestière s'est révélé être la problématique centrale dans le cadre des autres PDM. Cette problématique est également fondamentale dans les Monts d'Arrée. Il est donc essentiel de s'en préoccuper en amont du projet. Il souligne le problème des « frais de notaire » trop importants et de leur rôle pour rendre plus abordables les transactions foncières.

## 2. Acteurs, enjeux et premiers éléments de contexte sur le secteur des Monts d'Arrée

### Périmètre du PDM

Cette première réunion du Comité de pilotage est l'occasion de définir le périmètre opportun pour le PDM. En effet, le périmètre de 21 communes (*cf. diapo. n°12 du PPT joint*) identifié par le PPRDF doit être revu car il apparaît trop étendu pour permettre une animation efficace. Après concertation avec le PNRA, un nouveau périmètre de 13 communes est proposé. Les communes ont été identifiées suivant plusieurs critères (notamment leur surface boisée) mais principalement car elles respectent les limites des deux Communautés de Communes, organismes qui prennent en charge le développement local. Il convient de noter que Plouyé ne fait pas partie du PNRA. Néanmoins, M. Le Guéron, Maire de la commune de Plouyé, souhaiterait a priori que sa commune soit intégrée aux opérations lancées dans le cadre du PDM car il y a des questions forestières à résoudre sur une partie de la commune. Il propose de soumettre cette question à son Conseil.

Communes proposées pour le nouveau périmètre	
Communauté de Communes	Communes
<b>Monts d'Arrée</b> 	Berrien
	Bolazec
	Huelgoat
	Locmaria Berrien
	Scrignac
<b>Yeun Elez</b> 	Botmeur
	Brasparts
	Brennilis
	La Feuillée
	Lopérec
	Loqueffret
	Plouyé
Saint Rivoal	

Le Comité de Pilotage valide ce périmètre.

### Premières données forestières

Sur ce secteur, les propriétaires forestiers sont au nombre de 2 190 d'après le cadastre. Les données de l'Inventaire Forestier National (IFN) indiquent 7 997,8 ha de bois et 5 674 ha de grandes landes ligneuses hors forêt. Ces chiffres ne donnent qu'un ordre d'idée quant aux surfaces de bois et landes du secteur, car ces données datent de 1993. Les surfaces ont inévitablement évolué en 21 ans. Les communes de Saint Rivoal et Locmaria Berrien sont les deux communes qui présentent le plus fort taux de boisement du secteur mais elles sont peu étendues. Ce sont les communes de Lopérec, Berrien et Scrignac qui présentent les surfaces boisées les plus importantes. La carte des peuplements forestiers réalisée à partir des mêmes données IFN (*cf. diapositive n°13 du PPT joint*) illustre parfaitement la typicité du secteur : les grandes landes hors forêt sont prédominantes sur les sommets des Monts d'Arrée. Les grandes masses boisées se dessinent en contrebas.

Ces caractéristiques du secteur entraînent donc 3 types majoritaires de peuplements forestiers (*cf. diapositive n°15 du PPT joint*) :

- les **taillis** et **mélange futaie-taillis** représentent 38% de la surface boisée IFN (c'est-à-dire hors grandes landes ligneuses hors forêt que l'IFN automatiquement intègre à ses données). Ces

peuplements présentent une qualité de bois variable. Les enjeux associés à ces types sont la plupart du temps d'ordre paysager ou environnemental. L'amélioration (si les conditions le permettent) des peuplements passerait par un mode de gestion souvent trop complexe au vu des enjeux de production associés.

- les **peuplements résineux** représentent 35% de la surface boisée IFN dont près de la moitié sont composés d'épicéas de Sitka. Ce type de peuplements a pour vocation la production de bois. Il nécessite des interventions sylvicoles régulières pour permettre une valorisation des bois intéressante en bois d'œuvre.
- les **boisements lâches** (ce sont les forêts ouvertes dont le couvert ne dépasse pas 40% de la surface, généralement issus d'envahissement naturel par des espèces spontanées par exemple dans le cas de déprise agricole) représentent 12% de la surface boisée IFN. Dans ce type de peuplement, la qualité des bois est souvent médiocre et leur valorisation passe par le bois énergie.

Les enjeux paysagers et environnementaux sont majeurs sur ce secteur et il convient évidemment de les prendre en compte dans le PDM, au titre du respect de la multifonctionnalité des forêts. On y trouve des paysages ordinaires et d'autres emblématiques, ainsi que de nombreux habitats d'intérêt communautaire sensibles. D'ailleurs, la maîtrise de l'identité du paysage et de ses éléments structurant (ex : bocage, bâti...) fait partie des principaux objectifs du PNRA.

### ***Programme Breizh Forêt Bois***

Un nouveau programme européen **Breizh Forêt Bois** pour le financement d'opérations de

- **transformation d'accrus ligneux** : 80% de taux d'aide à la plantation (mesure 22)
- **valorisation des peuplements pauvres** : 40% de taux d'aide à la plantation suivi de 3 années d'entretien prises en charge (mesure 26).

Ce programme a été annoncé en octobre 2014 mais les premiers financements de projets sylvicoles ne devraient pas être accordés avant 2015. A l'heure actuelle, les modalités précises de possibilités de financement (cahier des charges) sont encore à l'étude.

### 3. Actions et méthode de travail envisagée

Le contexte et les différents enjeux nous ont amené à proposer une action PDM organisée autour de la problématique principale suivante :

#### LA PERENNITE DE LA RESSOURCE FORESTIERE RAISONNEE DANS LES MONTS D'ARREE

Le travail réalisé s'effectuera en collaboration entre le PNRA et le CRPF dans le cadre de l'enjeu 1 de la CFT (cf. page 1 du présent document). Comme énoncé précédemment, il convient de coordonner les deux actions stratégiques locales de développement forestier. Le PDM doit donc permettre de répondre en partie aux actions opérationnelles prioritaires de la CFT. Elles sont rappelées par Louis Marie Guillon, Chargé de mission Agriculture et Forêt au sein du PNRA :

- Affiner l'état des lieux de la ressource résineuse, de son renouvellement, des contextes agricoles, environnementaux, et paysagers.
- Encourager au reboisement là où les conditions économiques et environnementales sont réunies, dans le respect de la volonté du propriétaire.
- Repérer des espaces potentiellement boisables pour la production et se rapprocher des propriétaires.
- Créer une bourse du foncier de particulier à particulier pour les propriétaires (non forestiers).
- Proposer aux propriétaires volontaires le rachat du foncier après exploitation forestière dans des zones naturelles identifiées conjointement (coopération avec le Conseil Général du Finistère).
- Dans le respect du droit de propriété et des intérêts agricoles, créer des réserves foncières publiques visant à terme, la rétrocession au particulier pour boisement.
- Mettre à disposition des propriétaires une « cellule technique » : conseils, formation, aide aux démarches) (coopération PNRA-CRPF).
- Communiquer et faciliter l'utilisation du bois local dans les réalisations des communes : constructions, aménagements (coopération Abibois, SitCOB, communes).
- Apporter des aides publiques pour des projets d'aménagement-gestion de boisements de production innovants (coopération Conseil général du Finistère).

#### ACTION 1 / IDENTIFIER LES POSSIBILITES DE MISE EN VALEUR DES TERRAINS DELAISSES (POUR D'EVENUELS BOISEMENTS)

Cette action sera organisée suivant 2 étapes :

##### **Etape 1 : étude cartographique permettant de localiser les terrains libres pour d'éventuels boisements**

Cette étape a déjà été réalisée en 2013 sur 4 par le PNRA communes : Saint Rivoal, Botmeur, La Feuillée, Brennilis. La méthode employée a consisté à supprimer automatiquement les parcelles agricoles (Registre Parcellaire Graphique de 2010), les habitats d'intérêts communautaires (données issues d'une étude cartographiques réalisées en 2006 par José DURFORT), les secteurs boisés, les plans et cours d'eau (données issues d'une étude cartographiques réalisées en 2001 par J. DURFORT et al.), les secteurs urbanisés (données issues des PLU, de photo-interprétations...).

La zone de prospection ainsi identifiée couvre 1 704 ha sur les 4 communes.

A partir du 1<sup>er</sup> novembre 2014, un cartographe sera recruté sur une période de 6 mois pour étendre l'étude à l'ensemble du secteur du PDM.

## **Etape 2 : validation de terrain et l'animation auprès des propriétaires.**

Cette étape sera réalisée par un technicien récemment recruté au CRPF de Bretagne, Antenne du Finistère à Quimper.

Dans un premier temps, cette étape sera réalisée sur les 4 premières communes étudiées par le PNRA. Elle prévoit un travail d'étude des potentialités techniques de la parcelle (contraintes dues au parcellaire cadastrale, potentialités naturelles, exploitabilité...) à l'échelle de la commune et le recensement des volontés des propriétaires quant à leur propriété.

Yves Guillou précise que dans les Monts d'Arrée, même avec les données cadastrales, il sera difficile d'identifier les propriétaires car beaucoup de terrains sont des « biens sans maître ». Avant de songer à l'amélioration du foncier, il faut d'abord être en mesure de retrouver les propriétaires des terrains.

Le Groupement des Producteurs de Bois Finistérien précise le public cible de cette action est principalement constitué des agriculteurs. Ce sont eux qui détiennent le potentiel. Il est indispensable de leur expliquer que les investissements réalisés lors d'un boisement de terre agricole permettent de constituer un capital pérenne et supérieur aux DPU.

### **ACTION 2 / IDENTIFIER LES PARCELLES NON REBOISEES ET SITUEES DANS DES SECTEURS SENSIBLES**

Cette action est organisée suivant les deux mêmes étapes que celles de l'action 1.

La DDTM 29 explique qu'un travail sur le même sujet est déjà engagé dans le cadre de sa mission de contrôle. Néanmoins, elle ne peut communiquer ses bases de données.

### **ACTION 3 / PROMOUVOIR LE PROGRAMME BREIZH FORET BOIS**

Le diagnostic de territoire réalisé en première phase du PDM doit permettre d'établir une cartographie et une analyse des surfaces potentiellement éligibles. Les actions mises en œuvre par la suite doivent déboucher sur un programme de travaux réellement éligibles au dispositif.

Le Conseil Général du Finistère précise qu'étant situé sur un site inscrit, il est indispensable de prendre en compte la notion de paysage. L'Architecte des Bâtiments de France serait très intéressé pour être intégré en amont de ce type de projet.

### **ACTIONS TRANSVERSALES**

Sont également envisagées :

- la formation des propriétaires : des cycles d'initiation à la gestion forestière (type FOGEFOR) seront organisés en fonction des enjeux forestiers majeurs
- la mise en place de sites expérimentaux : les objectifs des expérimentations et les sites ont été sélectionnés suivant les enjeux sylvicoles majeurs du secteur.

Une bourse foncière existe déjà dans les Monts d'Arrée. Il s'agit de la bourse foncière du Groupement des Producteurs Finistériens. Néanmoins, seuls les adhérents peuvent y prétendre. Il pourrait être intéressant, dans le cadre du PDM, de l'ouvrir aux propriétaires non adhérents.

*Pièces jointes :*

- *Liste des participants et des excusés*
- *diaporama présenté en réunion du comité de pilotage*